

Convention Simplifiée de Formation professionnelle (Articles L.6353-1 à 2 R.6353-1)

Entre les soussignés

Atout France, Agence Française de Développement Touristique, groupement d'intérêt économique créé le 19 mai 2009 à la suite du GIE Maison de la France, enregistré sous le numéro de déclaration d'existence 11 75 55 93 475 auprès du préfet de région d'Ile de France

Et

Désignation de l'organisme :

Représenté par :

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Livre III du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

Article 1 : objet de la convention

Atout France organise la formation : Nouveaux usages de l'IA : actualités, évolution et Custom GPTs métier

Les objectifs de la formation

Objectif 1

Faire le point sur les évolutions récentes de l'écosystème IA : nouveaux LLM, nouvelles fonctionnalités, applications métier émergentes, agents IA, chats de groupe, connecteurs, Cowork, GEO, traitement des images et explorateur de destination, afin d'actualiser ses pratiques et d'identifier les usages à fort **potentiel pour son office de tourisme.**

Objectif 2

Concevoir et tester des Custom GPTs adaptés à ses missions professionnelles pour disposer d'assistants IA métier opérationnels dans son activité quotidienne.

Méthodes d'évaluation

Positionnement : un questionnaire de positionnement est envoyé préalablement à la formation à tous les stagiaires. Il permet d'identifier leur niveau de pratique actuel, les outils utilisés au quotidien, les points de blocage et les attentes spécifiques pour la journée.

Les résultats sont restitués collectivement en ouverture de journée et servent de point de départ à la conférence du matin. Ils permettent également d'adapter la sélection des Custom GPTs proposés dans l'atelier de l'après-midi aux profils et aux besoins réels du groupe.

Évaluation des acquis : en cours de formation, les acquis sont évalués par un suivi individuel de la qualité des productions réalisées en atelier et par des échanges collectifs sur les pratiques.

En fin de formation, un quiz permet d'évaluer la compréhension des évolutions de l'écosystème IA et la maîtrise des Custom GPTs travaillés dans l'après-midi.

Démarche pédagogique

Le formateur s'appuie sur un support PowerPoint transmis en intégralité aux stagiaires à l'issue de la journée.

- La matinée alterne des apports thématiques illustrés et des démonstrations live sur les outils IA en temps réel
- L'après-midi est structuré en ateliers pratiques différenciés par profil métier, accompagnés individuellement par le formateur
- Les stagiaires travaillent directement sur ChatGPT, Claude, Gemini et les Custom GPTs id-rezo disponibles
- Plus de 60 fiches techniques sont mises à disposition pour guider la pratique et servir de référence après la formation

- L'approche différenciée garantit que chaque participant travaille sur des cas d'usage directement pertinents pour son poste

Prérequis

- Avoir suivi une ou plusieurs sessions de formation IA avec id-rezo ou disposer d'une pratique régulière et confirmée d'au moins un outil IA génératif
- Maîtriser les fondamentaux de la construction de prompt
- Connaître les métiers et les enjeux de votre office de tourisme

Matériel et technologie indispensables

- Un ordinateur portable avec connexion internet haut débit
- Un compte ChatGPT actif (compte payant fortement conseillé pour accéder aux Custom GPTs et aux fonctionnalités avancées)
- Un compte Claude (claude.ai)
- Un compte Gemini (Google)
- Un compte Perplexity

Nous recommandons de disposer d'au moins un compte payant sur ChatGPT (environ 20 €/mois) pour accéder aux Custom GPTs métier id-rezo.

Public attendu

- Salarié d'Office de Tourisme ayant déjà suivi une formation IA ou ayant une pratique régulière
- Métiers de l'accueil et du conseil en séjour
- Métiers de la communication et des réseaux sociaux
- Métiers de la rédaction et des contenus web
- Chargés de développement et de projet
- Direction et administration

Vous repartez avec...

- Une vision actualisée et structurée de l'écosystème IA en 2026 : ce qui a changé, ce qui compte, ce que vous devez intégrer dans votre pratique
- La capacité à choisir le bon outil IA selon la tâche et le contexte professionnel
- Une compréhension claire des agents IA, des connecteurs et des nouvelles modalités de collaboration homme + IA
- Des Custom GPTs métier pris en main, testés et prêts à être utilisés dans votre quotidien
- Des fiches techniques pour reproduire et approfondir les usages en autonomie après la formation

Accessibilité : en cas de mobilité réduite d'un inscrit, nécessitant une adaptation particulière de la formation, Atout France vous remercie de bien vouloir lui signaler, par mail avant jeudi 19 novembre 2026, à isabelle.chevassut@atout-france.fr afin de permettre la mise en place des dispositions nécessaires. La formation *Nouveaux usages de l'IA : actualités, évolution et Custom GPTs métier*, se déroulera à distance.

Délai d'accès à nos formations : les sessions seront confirmées à partir de 5 participants engagés minimum, la session sera confirmée à J-7 au plus tard. Il est toujours possible de rejoindre une session en inter confirmée jusqu'à 48 heures avant le début du premier jour de formation. N'hésitez pas nous consulter pour connaître les places disponibles.

Les modalités d'accès à nos formations : les inscriptions sont possibles via le formulaire en ligne ou le bulletin d'inscription, accessibles à partir de page dédiée à la formation sur www.atout-france.fr. Le bulletin complété est à adresser à isabelle.chevassut@atout-france.fr

Dates : jeudi 26 novembre 2026, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Durée : 7 heures

Format : à distance

Déroulement du stage : apports théoriques et méthodologiques, ateliers pratiques (sur les cas des participants), supports visuels, supports pédagogiques pour chaque participant.

Type d'action de formation article L.6353-1 à 11 du code du travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances : acquisition, entretien et perfectionnement

des connaissances.

Formateur : Benoit DUDRAGNE

Programme : joint en annexe

Article 2 : Effectif formé

Atout France accueillera la(les) personne(s) dont le prénom, nom et fonction, suivant :

.....
.....

Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :

Cochez la case selon le statut de l'employeur du participant : adhérent ou non adhérent.

Adhérent Atout France : frais de formation

665,00 € HT X =€
133,00 € (TVA 20 %) X = €
798,00 € TTC X = €

Non adhérent Atout France : frais de formation

885,00 € HT X =€
177,00 € (TVA 20 %) X = €
1 062,00 € TTC X = €

Article 4 : Facturation et modalités de règlement

Le règlement de votre inscription doit nous parvenir **AVANT** la date de la formation. Pour les collectivités : l'inscription a valeur de *service fait*. Merci de nous adresser un justificatif du règlement : avis de mandatement, de virement, etc.

Les formations entrent dans le cadre de la formation continue. Leur coût financier peut être pris en charge par l'OPCO auprès duquel l'organisme du bénéficiaire de la formation cotise.

Le bénéficiaire devra s'assurer d'être pris en charge par l'organisme dont il dépend.

Une facture vous est adressée dans les meilleurs délais suite à votre inscription. Elle est libellée à l'attention de l'organisme mentionné en page 1 de la convention sauf précision ci-dessous. Merci de préciser le nom et coordonnées précises de l'OPCO à facturer :

.....
.....

Toute facture émise à l'attention d'un organisme ne pourra en aucun cas être annulée et libellée ultérieurement à l'attention d'un autre organisme. Dans l'hypothèse où l'organisme payeur ne saurait prendre en charge la formation, le participant s'engage à régler le coût total de la journée ou à annuler son inscription dans les délais requis et précisés ci-dessous.

Article 5 : Accessibilité

En cas de mobilité réduite d'un inscrit, qui nécessite une adaptation particulière de la formation, Atout France vous remercie de bien vouloir lui signaler, afin de mettre en place les dispositions nécessaires, par mail avant jeudi 19 novembre 2026, à isabelle.chevassut@atout-france.fr

Article 6 : Dédit et abandon

Toute annulation de participation devra être signifiée par courriel à isabelle.chevassut@atout-france.fr au plus tard jeudi 19 novembre 2026, à **17h00**. Pour toute annulation après cette date, vous pouvez vous faire remplacer en communiquant, par courriel, le(s) nom(s) et coordonnées du (des) remplaçant(s). Passé ce délai, les droits d'inscription resteront acquis ou dus à Atout France.

Article 7 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à Paris, le

Pour l'organisme

Signature, nom et qualité du signataire

.....

.....

Cachet de l'organisme

Pour Atout France

**Adam OUBUIH
Directeur Général**

Pour ordre
Philippe MAUD'HUI
Directeur Observation, Qualité et
Développement Durable